

## INFORMATION AU PATIENT ET À SES PROCHES

Pour des raisons de confidentialité, aucun renseignement médical concernant les patients ne peut être donné par téléphone.

Les médecins reçoivent la personne de confiance, désignée par le patient, en la présence de ce dernier, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat. Ce rendez-vous peut avoir lieu avec le médecin et des membres de l'équipe de Médecine Physique et Réadaptation dans le cadre d'une réunion de synthèse.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PATIENTS ET LES VISITEURS

### Les consultations médicales :

- appareillage : **mercredi matin**,
- incontinence urinaire et bilan urodynamique : **mercredi après-midi**,
- injection de toxines botuliques



**Fleurs coupées interdites dans le service**



## LE PERSONNEL DU SERVICE

### Dr B. MORINEAUX

Praticien Hospitalier  
Spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation  
Urodynamique et Pelvipérinéologie

### Dr RATA

Médecin MPR

### Mme M. BAYETTE

Cadre de Santé

Ergothérapeutes  
Kinésithérapeutes

Moniteur en activités physiques adaptées  
Prothésiste

Infirmiers

Orthophoniste  
Aides-soignants

Agents des services hospitaliers

Mmes S. PIOT et L. SCHOLLER  
Secrétaires

L'équipe travaille en collaboration étroite avec :

- Les Diététiciennes
- L'unité de psychologie
- Le Neuropsychologue
- Le Service social
- La Maison du Handicap (MDPH)
- ADMR, HàD,...

**Centre Hospitalier de Chaumont**  
**2, rue Jeanne d'Arc- CS 10514**  
**52014 CHAUMONT CEDEX**  
**03.25.30.70.30**  
**www.ch-chaumont.fr**



## SERVICE DE MÉDECINE Physique et RÉADAPTATION

*Hospitalisation complète*

**Secrétariat :**  
**03.25.30.70.14**

**Accueil infirmier :**  
**03.25.30.71.40**

**Cadre de Santé :**  
**03.25.30.71.59**

« Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Vous allez séjourner quelques temps dans ce service où l'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue.*

*Ce document, rédigé à votre intention, contient des informations et des principes d'organisation à respecter pour votre bien être et celui des autres patients.*

*Les professionnels sont à votre disposition pour toute information complémentaire. »*

L'équipe de Médecine Physique et Réadaptation

## Nos missions

Evaluer les désavantages liés aux situations de handicaps.  
Coordonner et combiner des mesures dans le domaine médical, social, psychique, technique et pédagogique dans le but d'aider le patient à intégrer la place qui lui convient le mieux dans la société et/ou à la conserver.

## Nos activités

Mettre en œuvre les mesures visant à prévenir, réduire les conséquences fonctionnelles, subjectives et sociales, d'atteintes corporelles par maladie ou accident, grâce à une équipe pluridisciplinaire formée à la prise en charge des :

- Pathologies neurologiques : hémiplegie, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, paraplégie, maladie de Parkinson, maladies neuro dégénératives, ... ;
- Troubles de l'appareil locomoteur : post-opératoire de chirurgie orthopédique ou traumatique, polytraumatismes, amputations;
- Dysfonctionnements de l'appareil urinaire ;
- Traumatismes crâniens ;
- Désadaptations psychomotrices liées à l'âge.

## Nos moyens

- Kinésithérapie
- Physiothérapie
- Balnéothérapie
- Ergothérapie
- Neurophysiologie
- Activité physique adaptée
- Orthophoniste
- Prothésiste

## Nos spécificités

- Bilan de spasticité
- Bilan urodynamique et rééducation périnéale
- Appareillage : confection d'orthèses et prothèses

## ORGANISATION DU SERVICE

### La visite médicale :

Les malades hospitalisés reçoivent la visite du médecin les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin.

Le jeudi matin, le médecin chef de service conduit une visite de synthèse hebdomadaire à laquelle participent les professionnels médicaux, para médicaux et de rééducation, et au cours de laquelle le projet thérapeutique des patients, les sorties et les admissions sont décidés.

### Les soins :

**Les soins d'hygiène et de confort** sont systématiquement réalisés le matin et, selon les besoins de la personne hospitalisées, à fréquence régulière dans la journée et la nuit.

**Les soins techniques** sont programmés au long de la journée et la nuit selon la prescription médicale.

**Les soins de rééducation (kinésithérapie et ergothérapie)**, tant en qualité qu'en quantité relèvent de la prescription médicale et par conséquent, débutent après l'interrogatoire d'admission réalisé par le médecin.

**Des aides techniques** (pincés, cannes, fauteuil roulant, ...) sont éventuellement mises à votre disposition, elles doivent être impérativement rendues à la sortie.

### Administration des médicaments :

Afin d'assurer une continuité dans la prise de votre traitement, il nous est nécessaire de disposer de vos dernières ordonnances. **Tout traitement personnel en votre possession doit être remis à l'équipe de soins.**

### Les repas :

Sont servis vers 7h45, 12h00 et 18h20. Les menus proposés prennent en compte les régimes qui sont prescrits par le médecin et les avis de la diététicienne.

Le repas de midi est servi en chambre, sauf indication médicale.

La salle à manger du service est en priorité dédiée à l'accueil des patients en HDJ.

### Les visites sont autorisées de :

- **En semaine de 12h30 à 13h30 et de 17h à 20h**
- **Les samedis, dimanches et jours fériés de 11h à 20h**
- Pour le bien-être et le respect du repos des personnes hospitalisées et de leur voisin, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs.
- **En cas de mise en place de mesures d'isolement**, les visites sont limitées à 1 personne. Merci de vous référer aux consignes affichées sur la porte de la chambre ainsi qu'aux indications données par l'équipe infirmière.
- Ne pas vous asseoir sur les lits inoccupés
- Limiter le bruit dans les chambres et les couloirs
- Pas d'enfants de moins de 6 ans

### Après 22 heures :

Eviter toute activité et tout déplacement hors du service susceptible de gêner votre voisin ou les autres personnes hospitalisées : discussion, radio, télévision, ...

### Lavage des mains :

Des lave-mains équipent la salle à manger, l'atelier d'ergothérapie, les 2 salles de kinésithérapie, votre chambre et sont à votre disposition pour réaliser un lavage des mains avant et après chacune de vos activités, repas, soins de rééducation, ...  
Chaque pièce est également équipée de distributeur de solution hydro alcoolique à disposition des patients et des visiteurs.

### Autorisation de sorties :

Des permissions pour le week-end, pour la journée de 10h à 18h peuvent être autorisées. Elles sont à renseigner le lundi, pour le week-end, et sont soumises à la signature du médecin rééducateur et du directeur d'établissement. Les frais de transport sont à votre charge et ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

### Au moment de votre départ :

Merci de récupérer au bureau d'accueil infirmier, les documents, objets personnels et prochains rendez-vous. Pensez à nous communiquer le questionnaire de sortie ou à le déposer dans la boîte aux lettres en salle à manger.